



# **LA SANTE DES POPULATIONS PRÉCAIRES**

**Le dispositif PASS en Alsace**

# LA PERMANENCE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ: PASS

- Dispositif médico-social
- Missions:
  - Accueil des personnes en situation de précarité.
  - Accompagnement des démarches d'ouverture des droits.
  - Accès au système de santé.



# RÉPARTITION DES PASS

- 430 PASS en France
- 8 PASS en Alsace
- 3 PASS généralistes
  - Strasbourg
  - Colmar
  - Mulhouse
- 5 PASS spécialisées ( 1 PASS psychiatrique ,2 PASS dentaires, 1 PASS hors les murs, 1 PASS périnatalité)



# HISTORIQUE DES PASS

- Création des PASS en 2000 (+ EMPP)
- Cadre réglementaire:
  - La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions n° 98-657 du **29 JUILLET 1998** (CSP).
  - **l'article L.6112-6 (CSP)** prévoit la mise en place de permanences d'accès aux soins de santé, par les établissements de santé.
  - **Circulaire du 18 juin 2013 N°Dgos/R4/2013/** organise le fonctionnement des permanences d'accès aux soins de santé.



# LA COORDINATION DES PASS

## ○ Les missions de la coordination:

- Etat des lieux,
- Harmonisation des rapports d'activité,
- Communication sur le rôle de la PASS. *(recommandation DGOS 2013 organiser une permanence d'accès aux soins).*

## ○ Les enjeux actuels:

- les problèmes de santé publique,
- l'augmentation des maladies chroniques,
- la gravité des maladies rencontrées.

(nécessité d'une médicalisation)



# UNE SOIRÉE D'INFORMATION

- Objectif principal de cette soirée:
  - Informer et organiser un temps d'échange et de rencontre avec des professionnels qui abordent quotidiennement la question de la santé des populations précaires selon différentes approches (discipline, lieu d'exercice).
- Co-organisation avec le SELHVA et SOS hépatite (missions communes).
- Revue non exhaustive des problématiques (soirée).
  - Merci pour votre attention.





# LA PRÉCARITÉ EN ALSACE

Définition contenu dans l'avis adopté par le Conseil économique et social français, sur la base du rapport « Grande pauvreté et précarité économique et sociale » paru au JO en 1987.

- la précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. J.Wresinski
- La pauvreté est un terme caractérisant la situation d'un individu, d'un groupe de personnes ou d'une société qui ne dispose pas des ressources suffisantes pour lui permettre de satisfaire ses besoins fondamentaux et se développer normalement. La pauvreté réfère primitivement à l'accès à la nourriture, l'eau potable, les vêtements, le logement et le chauffage, et de manière générale l'ensemble des conditions de vie, incluant l'accès à des soins de santé et l'éducation.



# LES CHIFFRES DE LA PRÉCARITÉ EN ALSACE

- 14,3 % de la population française
- Pauvreté Alsace et Grand Est < à la moyenne nationale

- 11,8% de la population alsacienne

*(Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale)*

- 82 600 personnes précaires en Alsace

*( rapport 2008 de la Fondation l'Abbé Pierre)*

*Plus de 150000 vivants sous le seuil de pauvreté*

- categories: Jeunes, familles monoparentales, personnes sans activité.



# TYPES DE GRANDS PRÉCAIRES

1. Des SDF surtout français, avec couverture maladie.
2. Des européens en habitat de fortune ou centre hébergement, sans couverture maladie,
3. « Autres nationalités » en général chez des proches et sans couverture maladie, migrants, demandeurs d'asile.
4. Certaines catégories: toxicomanes, prostituées, détenus.

